

BOUCHARDAISE

La lettre



67^e édition
BIANNUELLE
MAI 2022



Chères Bouchardaises, Chers Bouchardais

Enfin le printemps ! Oui le printemps malgré tout...

Fidèle à mes convictions, je profite de cette lettre bouchardaise pour vous relayer en toute transparence les deux sujets qui ont récemment émaillé le débat public local et vous laisser le soin de vous forger votre opinion.

D'abord le Projet « Monasphère » : au départ un projet en phase avec le développement de la commune puis un emballement médiatique sur la portée symbolique du projet. Cet emballement s'est nourri de déclarations et d'interventions partisans pendant que se poursuivait l'instruction du dossier par le service d'Aménagement du Droit des Sols de la communauté de communes Touraine Val de Vienne. Cette phase administrative habituelle s'est déroulée sereinement en considérant les règles d'urbanisme en vigueur. J'ai pris connaissance de l'avis défavorable portant sur un point réglementaire et demandant aux porteurs du projet de se mettre en conformité. Après la période légale des recours et sans réponse, j'ai prononcé le refus du permis de construire comme la réglementation m'y autorise et m'y oblige. Dans ce dossier et comme dans beaucoup d'autres, le processus a été respecté et c'est pour cette raison que je n'ai pas souhaité m'exprimer plus explicitement en pleine tempête médiatique. Je souhaite simplement que cela ne décourage pas d'autres promoteurs car l'Île-Boucard a besoin de se développer et je reviendrai sur ce sujet ultérieurement.

Ensuite le projet de la déviation qui a déclenché beaucoup de réactions entre les partisans et les détracteurs du projet. La municipalité s'est engagée depuis longue date en faveur de ce projet pour des raisons de **sécurité**, de **bien-être** des bouchardais et **préserver** la pérennité des ponts soumis à un passage intensif de poids lourds.

Je suis solidaire à la commune de Tavant et de ses habitants dont les demandes légitimes ont été longtemps oubliées et méprisées. Leur quotidien est un enfer et le franchissement de la Vienne est la solution technique la plus appropriée dans ce projet qui réutilise le tracé de routes existantes. La municipalité s'est engagée car c'est aussi un projet économique en apaisant la circulation urbaine à l'intérieur de ces deux communes, nous pouvons renforcer leurs cadres de

vie et les rendre plus attractives. La politique quand elle se met au service de sa population reprend des lettres de noblesse c'est aussi le sens de mon engagement.

Enfin pour conclure, soucieuse des problématiques de pouvoir d'achat dans un contexte ouvertement inflationniste, j'ai demandé à mes adjoints et à mes équipes techniques de faire le point sur les besoins en investissement, en fonctionnement et de justifier au plus juste toute augmentation de tarifs que ce soit en amélioration de service rendu ou la nécessité de réhabiliter certaines installations vétustes.

En mars nous avons voté le budget. Un budget sain mais qui nous oblige à une grande rigueur dans son exécution. Tous les services sont mobilisés en ce sens. Les résultats de clôture du budget 2021 reflètent notre volonté et notre détermination de maîtriser nos dépenses et d'augmenter nos recettes pour réaliser nos différents investissements :

- Section de fonctionnement : Excédent de 576 761.22 €
- Section d'investissement : déficit de - 176 766.78 €

Heureusement notre gestion financière est saine et les augmentations seront modérées.

A peine sortis de la pandémie, au moment où nous tombons le masque, l'Europe et le monde, et nous tous, sommes précipités dans un conflit majeur provoqué par l'attaque brutale de l'Ukraine.

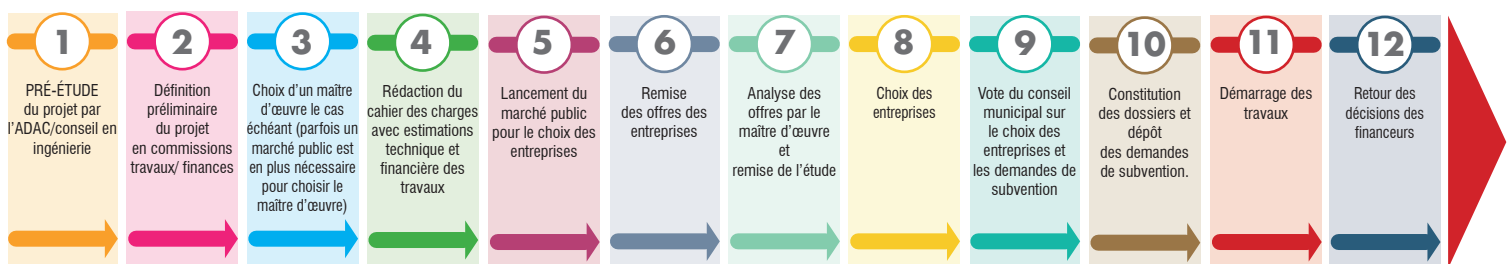
Les justes sanctions économiques prises à l'encontre de la Russie et de son entourage seront efficaces et pousseront peut-être à cesser le feu. Avec la certitude que ces sanctions vont aussi, en retour, affecter notre économie et notre pouvoir d'achat.


Dans ce contexte, heureusement, la mobilisation des Bouchardais, fait chaud au cœur. Elle a été à la hauteur des immenses besoins de ceux qui sont bombardés ou forcés de se déplacer. Une organisation efficace a été mise en place par la municipalité et la Protection civile.

Je vous souhaite un joli printemps et une belle saison estivale.

Nathalie VIGNEAU, Maire

LES 12 PASSAGES OBLIGÉS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA COMMUNE





De gros travaux de réhabilitation à prévoir par manque d'entretien depuis de nombreuses années

Il nous a fallu prendre le temps pour analyser la situation de notre collectivité. Avec le recul nécessaire, nous avons pu nous rendre compte d'importants manquements dans l'entretien des bâtiments et équipements communaux.



Eau pour d'assainissement

Des études réalisées par l'entreprise NCA ont confirmé une grande vétusté des équipements et canalisations sur lesquels d'importants travaux sont indispensables. Les conclusions ont été rendues en mars et le Conseil Municipal a décidé de suivre les préconisations.

Vous l'avez remarqué la vétusté entraîne notamment des fuites d'eau, des baisses de pression récurrentes sur notre réseau d'eau et des canalisations très vétustes sur lesquels d'importants travaux sont indispensables. Les études ont permis de définir des niveaux de priorités. **Les premiers chiffres annoncés pour les travaux de première priorité (les plus urgentes) sont de 227 000€ H.T pour l'eau et 140 000€ H.T pour l'assainissement. Les budgets respectifs ne permettent pas d'absorber une telle charge et nous n'avons eu d'autres choix que d'augmenter les consommations d'eau et d'assainissement de 1€ à 1,10€ pour 2022.**

La ressource de l'eau va être de plus en plus précieuse. Cette augmentation du prix de l'eau peut être compensée par une utilisation plus économe entraînant une baisse de la consommation et la préservation de notre ressource.

Comme vous l'aurez compris, le but de ces augmentations est d'améliorer les services concernés afin d'éviter les désagréments que vous pouvez subir actuellement.



L'éclairage public

Comme cela a déjà été annoncé, la compétence « éclairage public » a été transférée au SIEIL. Il ressort, d'un audit réalisé dernièrement, que d'importants travaux de « priorité 1 » (urgents/mise en sécurité et mise aux normes) sont à prévoir. **Ces derniers sont estimés à environ 320 000€ HT. Ne pouvant évidemment être réalisés en une fois, le choix a été fait d'inscrire en dépenses d'investissement annuelles à hauteur de 25 000€.** Le SIEIL apportant un fond de concours de 50 %, cela permettra de réaliser 50 000€ de travaux d'éclairage public par an. L'élaboration d'un plan pluriannuel est actuellement en cours d'élaboration afin d'avoir une vision très précise des travaux à réaliser jusqu'en 2026.



L'école Primaire

Les derniers gros travaux de l'école élémentaire datent de 2008 (changement des huisseries). Depuis, seules les peintures de quelques classes ont été réhabilitées. Nous entendons les demandes de réhabilitation des sanitaires notamment et avons pleinement conscience que la vétusté de ces derniers fait de leur réhabilitation une priorité absolue. Une étude a été commanditée depuis plusieurs mois auprès des services de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales) afin d'estimer l'ampleur des travaux de l'école et du périscolaire. Il en ressort que ces chantiers (sanitaires, économie d'énergie, rénovation de la chaufferie, l'isolation des murs par l'extérieur, le changement des menuiseries, la pose de brise-soleil, changement d'éclairage en LED etc...).



Les premières études estiment le coût total à environ 900 000€ HT. Les travaux vont ainsi devoir s'étaler sur plusieurs années. Il faut désormais établir un plan pluriannuel d'investissement au vu des priorités et des finances. Cet échéancier reste à déterminer avec précision. Un maître d'œuvre devrait être choisi en 2023.



Église Saint-Gilles

En parallèle, la rénovation de l'église Saint-Gilles va continuer ses travaux de toiture et de façade. Les travaux deviennent urgents, faisant apparaître des fuites importantes. Le maître d'œuvre, architecte du patrimoine constate « *L'état critique des toitures de la nef et du collatéral nord imposent la programmation de travaux à court terme. La couverture du bas-côté est ruinée et une zone est bâchée depuis 2016. Les charpentes ont quant à elles souffert des infiltrations et présentent localement des désordres affectant leur stabilité. Les façades en pierre de tuffeau ont été peu entretenues et une grande partie des parements est très dégradée. [...] un état sanitaire localement très médiocre* ».

Responsable de ce patrimoine du XI^e siècle de notre commune tout en maîtrisant l'aspect financier ; il est décidé de réaliser, dans une première phase les travaux les plus urgents concernant les toitures, **estimés à 560 000€ H.T.** **En effet, les 900 000€ H.T** de travaux annoncés précédemment ne peuvent être engagés du fait d'une baisse considérable des montants de subventions pourtant annoncés lors des premiers échanges avec les financeurs en janvier 2021.

Cependant nous pouvons compter sur le concours de l'association et la Fondation du Patrimoine de Sauvegarde de l'Église Saint-Gilles.



Sécurité incendie

Nous avons constaté qu'une partie des poteaux incendie n'était pas conforme. La survenue d'un incendie dans certains secteurs pourrait poser des difficultés aux pompiers. **C'est un budget de 6000€ H.T** qui est consacré à la mise aux normes des bouches incendie dès les semaines à venir.



Signalétique

La signalétique verticale actuelle est obsolète et l'absence de signalisation est elle aussi un problème. Face aux demandes et pour éclaircir la différence entre publicité et signalisation, nous souhaitons adopter des règles claires pour maîtriser ces panneaux implantés sur le domaine public, améliorer la lisibilité de l'information économique et commerciale, touristique et patrimoniale, en permettant aussi un meilleur accès aux activités et services. Pour aboutir à la mise en place d'une **signalétique cohérente, utile, efficace et esthétique**, nous faisons appel à un bureau d'études pour nous accompagner dans cette mise en place (10000 €).



La sécurité

Vous êtes nombreux à nous signaler la vitesse excessive en ville et en entrée de ville, sachez que nous sommes attentifs à cette problématique. **Des projets sont en cours d'étude** notamment sur les routes principales.



COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Comme annoncé dans le bulletin municipal de janvier, nous avons fait installer **4 composteurs collectifs par le CPIE** (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) de Chinon, 2 à la Cité des Ripaudières, 1 au Quai de la Poissonnerie et 1 sur la place située derrière l'église St Gilles.

Ces installations organisées par la municipalité se rajoutent à celles existantes et en appellent d'autres à venir. Ainsi, nous préparons les prochaines évolutions réglementaires sur le tri des déchets et participons à la réduction en volume des ordures ménagères.

L'inauguration de mise en service aura lieu dans les prochaines semaines en présence des usagers concernés.

Les personnes intéressées par l'installation de ces bacs à proximité de leur domicile peuvent se faire connaître auprès de la mairie, nous les contacterons pour les informer.

Comme l'an dernier, une nouvelle opération de récupération des pneus aura lieu samedi 25 juin à l'ancienne gare de l'Ile Bouchard



Dimanche 8 Mai	▶ Cérémonie
Vendredi 13 Mai	▶ Don du sang
Samedi 21 Mai	▶ Journée citoyenne
Dimanches 12 et 19 juin	▶ Elections législatives
N.B : Inscriptions sur les listes électorales possible jusqu'au 4 mai (en ligne) ou 6 mai (en mairie)	
Pour vérifier votre situation électorale : RDV sur internet : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/LSE	
Samedi 18 Juin	▶ Feu de Saint Jean
Samedi 25 juin	▶ Opération de récupération des pneus
Samedi 2 Juillet	▶ Festi' Val de Vienne organisé par la CCTVV
Vendredi 8 Juillet	▶ Don du sang
Mercredi 13 Juillet	▶ L'Île en fête
Jeudi 14 Juillet	▶ Fête Nationale
Vendredi 29 Juillet	▶ Marché gourmand
Vendredi 26 Août	▶ Marché gourmand
Samedi 3 Septembre	▶ Forum des associations
Samedi 10 Septembre	▶ Nettoyage des bords de Manse
Vendredi 16 Septembre	▶ Don du sang
Samedi 17 et dimanche 18 septembre	▶ Journée du patrimoine
Samedi 24 Septembre	▶ Marché de producteurs + conférence MSA
Samedi 1^{er} Octobre	▶ Repas de l'automne
Samedi 8 et dimanche 9 octobre	▶ Bourse aux vêtements
Dimanche 23 Octobre	▶ Octobre Rose



Raphaël, fait parti du Conseil Municipal

Bonjour,

Je m'appelle Raphaël, je fais parti du Conseil Municipal des Enfants de L'Île Bouchard. Nous souhaiterions réaliser un recueil sur la faune et la flore de notre commune. Pour ma part, j'ai photographié 26 espèces d'oiseaux venant manger et nicher dans mon jardin. Nous vous invitons donc à participer en prenant des photos des espèces d'animaux et de plantes et de les envoyer à Anaïs du périscolaire à

periscolaire@mairie-ilebouchard.fr



REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Confronté à une hausse importante des charges et en parallèle à une baisse du produit des déchets recyclés, le SMICTOM a fait voter par la majorité des communes adhérentes, une majoration contenue de 12,5% de ses tarifs pour boucler le budget de l'année 2022, tout en puisant modérément dans ses réserves afin de ne pas hypothéquer ses investissements à venir.

Cet ajustement oblige les communautés de communes adhérentes à répercuter la hausse qui sera limitée pour la CCTVV à 10 % au premier semestre.

Comment annoncer et justifier ces augmentations dans le contexte d'un pouvoir d'achat déjà fortement impacté ?

Des contraintes règlementaires pèsent de plus en plus sur le traitement des déchets, déchets dont le volume augmente sans cesse et dont nous pouvons aisément nous débarrasser dans des déchèteries de proximité et par des ramassages réguliers : ce mode de vie plus respectueux de l'environnement a un coût, lequel a fortement augmenté ces derniers temps.

Comment maîtriser au mieux l'évolution d'un budget qui pèse sur les dépenses des usagers ?

C'est tout l'enjeu des réflexions et des investissements conduits pour mieux valoriser nos déchets afin d'en faire un jour prochain une vraie ressource et d'ajuster au plus près le coût du service rendu aux besoins de la population.

A partir du 2 mai

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU PAR LES AGENTS COMMUNAUX

Nous vous remercions de faciliter l'accès à votre compteur, c'est-à-dire permettre l'entrée de l'agent et nettoyer les lieux

En cas d'absence, une carte sera laissée dans votre boîte aux lettres, merci d'y inscrire l'index du compteur et la retourner à la mairie au plus tôt et avant le 15 mai.